



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS

51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS
Téléphone : 03.26.59.95.00 Télécopie : 03.26.51.95.53
e-mail : mairiestmartindablois@wanadoo.fr
site internet : www.saintmartindablois.fr

CONSEIL MUNICIPAL

du 27 Septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 27 septembre, à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Ordre du jour :

- ° Coupes de bois dans la forêt communale : modification de l'état d'assiette 2018 et état d'assiette 2019.
- ° Réforme de la gestion des listes électorales : création des commissions de contrôle.
- ° Convention de partenariat « Pays d'Art et d'Histoire ».
- ° Adhésion à la Fondation du Patrimoine.
- ° Transferts de crédits.
- ° Travaux de voirie : convention de groupement de commandes avec la C.C.P.C
- ° Distribution de l'eau potable : rapport annuel du Délégué pour l'année 2017.
- ° Informations et questions diverses.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Jackie BARROIS, Mmes Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU,
Mrs Eric BOONEN, Johnny BREUL, Yves DELIGNY, Benoît DUPONT, Hervé
GUEDRAT, Olivier HUOT,
Mmes Ingrid BOURLON, Catherine FONTANESI
Absents excusés : Mmes Nicole LAUDET, Agnès MELIN (procuration à Madame Catherine
FONTANESI), Fanny VIGNON.

Mme Ingrid BOURLON a été élue secrétaire de séance. .

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans aucune remarque.

Date de la convocation : 21 Septembre 2018.

N° 1 – Convention « Pays d'art et d'histoire ».

Après avoir rappelé les objectifs du futur Pays d'Art et d'Histoire ; le Maire propose de répondre favorablement à la proposition de la Ville d'Eprenay d'intégrer le périmètre dudit Pays.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition et autorisent le Maire à signer la convention de partenariat.

La contribution s'élève à 0, 50 € par habitant soit 730,50 €.

N° 2 – Coupes de bois dans la forêt communale : modification de l'état d'assiette 2018 et état d'assiette 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 1 du 21 septembre 2017 qui prévoyait uniquement de l'affouage dans la parcelle 19.

Ainsi, tous les bois marqués de la parcelle 19 feront l'objet d'une vente en bloc et sur pieds.

Quant à l'état d'assiette 2019, il est décidé de vendre en bloc et sur pieds tous les bois marqués de la parcelle 23.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des ventes et charge l'ONF de la gestion et du suivi de ces opérations.

N° 3 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Afin de soutenir la restauration du patrimoine, le Maire propose l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

Ladite Fondation, reconnue d'utilité publique, a pour mission première, l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions.

Depuis 2002, la délégation Champagne-Ardenne de la Fondation du Patrimoine a mené à bien, conjointement avec les communes, les associations et les particuliers, de multiples actions de préservation du patrimoine, soit 251 projets soutenus dans le département de la Marne.

Le Maire rappelle que plusieurs travaux de restauration ont bénéficié d'une participation de cette Fondation par l'intermédiaire de l'Association Nature et Patrimoine Ablutien.

Le montant de la cotisation annuelle d'élève à 120 euros pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 1999 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires.

N° 4 – Transferts de crédits.

A l'unanimité, le Maire est autorisé à effectuer les transferts de crédits suivants:

- Transfert de 683 € du compte 615228 au programme d'investissement 2152-458 « Matériel de Sécurité routière »
- Transfert de 983 € du compte 615228 au programme d'investissement 2158-459 « Achat de matériel d'entretien voirie »
- Transfert de 1821 € du compte 615228 au programme d'investissement 2183-460 « Matériel informatique »

+ 023	dépenses	3487 euros
+ 021	recettes	3487 euros

N° 5 – Transferts de crédits.

A l'unanimité, le Maire est autorisé à effectuer le transfert de crédits suivant :

- Transfert de 10 314€ du compte 2115 opération 88 « Travaux de sécurité et aménagement Place» au compte 2031 opération 88 « Travaux de sécurité et aménagement Place» en Restes à Réaliser.

afin de régler les premières factures des études et relevés de géomètre concernant l'aménagement de la Place du Village.

La séance a été levée à 21 H 45.